Montréal

Communiqué
ville.montreal.qc.ca

Pour diffusion immédiate

Partage du réseau cyclable montréalais
Avec qui et comment ?

Montréal, le 5 mars 2012 – La Commission permanente sur le transport et les travaux publics tiendra sa séance publique réservée à l'adoption des recommandations suite à l'examen du dossier portant sur le Partage du réseau cyclable montréalais le mercredi 14 mars prochain, à 19h.

Rappelons que l'automne dernier, la commission s'est rendue en différents endroits sur le territoire de la Ville afin de rejoindre le plus grand nombre de Montréalaises et de Montréalais. Ainsi, dans le cadre de cette consultation publique itinérante, ce sont plus de 50 interventions qui ont été faites sur la question de la compatibilité entre les différents groupes d'usagers qui effectuent des déplacements sur les voies du réseau cyclable montréalais. Au total, 26 intervenants ont déposé un mémoire.

Conçu à l'origine pour répondre aux besoins des cyclistes, le réseau cyclable montréalais fait actuellement l'objet d'un partage. On constate donc que ce réseau est aussi utilisé par des personnes qui se déplacent à pied, tant au pas de marche qu'au pas de course, en patins à roues alignées, en planche à roulettes, en aide à la mobilité motorisée ainsi qu'en scooter et en vélo électriques. Par conséquent, la commission doit se pencher sur la problématique de la compatibilité entre ces différents types de déplacements sur les voies du réseau cyclable montréalais, et ce afin de donner suite à une demande citoyenne. Ainsi, le 22 septembre dernier, une première séance publique a été réservée à la présentation de l'information technique caractérisant tant la configuration du réseau cyclable montréalais que les différents groupes d'utilisateurs se côtoyant sur ses pistes. Les représentants de la Division des transports actifs et collectifs, de la Direction des transports de la Ville de Montréal, se sont chargés de cette présentation. À cette occasion, le public a eu la possibilité de poser des questions aux experts. Par la suite, les 26 et 27 octobre ainsi que le 23 novembre derniers, les personnes qui le souhaitaient ont été invitées à prendre la parole lors de l'une des trois séances publiques réservées à l'audition des commentaires et au dépôt des mémoires tenues par la commission dans les arrondissements de Ville-Marie, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes sont invités à participer à cette assemblée publique, au cours de laquelle les commissaires procéderont à l'adoption des recommandations de la commission. Cette séance publique se tiendra comme suit :

HEURE	**19 H**
DATE	Le 14 mars 2012 – Adoption des recommandations
ET	Hôtel de ville, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est
LIEU	Station de métro Champ-de-Mars
	www.stm.info

DOCUMENTATION

La présentation et le document de soutien à l'assemblée publique peuvent être consultés dans les bureaux Accès Montréal et les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville des villes de banlieue, de même qu'à la Direction du greffe, salle R-134 à l'hôtel de ville de Montréal. Les documents sont également accessibles sur le site Internet des commissions : www.ville.montreal.qc.ca/commissions

INSCRIPTION

Les personnes qui souhaitent participer à la période de commentaires du public sont priées de s'y inscrire, à l'avance, en communiquant avec la Direction du greffe au 514 872-3770 ou par courriel à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca. Il est également possible de prendre la parole en s'inscrivant sur place 30 minutes avant le début de la séance.

ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert, sur demande, en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

COMMISSIONS PERMANENTES

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

La Commission sur le transport et les travaux publics est présidée par M. Luis Miranda, conseiller de ville et maire de l'arrondissement d'Anjou. Mme Elsie Lefebvre, conseillère de ville à l'arrondissement de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension, et M. Edgard Rouleau, maire de la Cité de Dorval, agissent en tant que vice-présidents de la commission. Les membres sont : M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de Saint-Laurent; Mme Caroline Bourgeois, conseillère de ville à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies−Pointe-aux-Tembles; Mme Ann Guy, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement de Verdun; M. Beny Masella, maire de la Ville de Montréal-Ouest; M. Alex Norris, conseiller de ville à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal; M. Lionel Perez, conseiller de ville à l'arrondissement de Côte-des-Neiges−Notre-Dame-de-Grâce; M. François Robert, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement de L'Île-Bizard−Sainte-Geneviève et M. Bertrand A. Ward, conseiller de ville à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

- 30 -

Renseignements : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
Téléphone : (514) 872-3770